



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 avril 2023, À 19H30,**

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre M. Luc Lachance
Mme Francine Garneau Mme Lorie Gosselin Côté
M. Denis Tanguay

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières,
maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à
19h57.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation
dans les délais prévus.

2. ORDRE DU JOUR

71-04-2023

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Soumission génératrice
- 5) Levée de l'assemblée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. SOUMISSION GÉNÉRATRICE

72-04-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel
d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une
génératrice de 48 KW pouvant alimenter le complexe municipal
en cas de panne de courant ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été invités à
déposer une offre avant 10 h 00, le 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions
est le suivant :

Soumissionnaire	Montant avant taxes	Montant avec taxes
Gingras Électrique inc.	65 750.00 \$	75 596.06 \$
BCN Énergie	64 845.00 \$	74 555.54 \$

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé avec la MRC de Bellechasse dans le cadre du FRR volet 2 et que celle-ci s'engage à verser à la municipalité un montant de 44 152 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice au complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
appuyé par
et unanimement résolu par les conseillers

D'octroyer le contrat à BCN Énergie, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation de la génératrice au complexe municipal.

D'autoriser une appropriation de 25 000 \$ au fonds de roulement pour financer l'achat de la génératrice ainsi que les frais connexes associés à ce projet.

Que l'emprunt au fonds de roulement soit remboursé à raison de 5 000 \$ par année à compter de l'exercice financier 2024.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

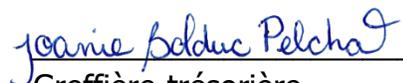
73-04-2023

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20h13.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Mairesse


Greffière-trésorière